

Le détail est maintenant sous presse, et vous sera communiqué sans délai.

La commission qui siège présentement au palais de son Altesse royale est occupée à prendre les mesures nécessaires pour parvenir à cette fin désirable. A ma prière, MM. Rouppe et Van de Weyer ont été adjoints à la commission.

Le commandant de la garde bourgeoise, baron Em. Vanderlinden d'Hooghworst.

*Rapport.* Messieurs.—Etant arrivés à la Haie, Lundi à une heure, nous demandâmes une audience du roi. A peine une demi-heure s'était-elle écoulée, que nous reçûmes une réponse favorable. Mardi, à midi, nous nous rendîmes au palais. Sa majesté nous reçut avec bonté, nous demanda nos pouvoirs, et ne trouva pas à redire au titre en vertu duquel nous nous présentions. Après que nous lui eûmes lu l'adressé qui nous avait été confiée, sa majesté nous dit qu'elle se trouvait heureuse d'avoir anticipé nos vœux en convoquant les états-généraux, pour le 13 de Septembre, moyen légal et sûr de connaître et de satisfaire les vœux de toutes les parties du royaume, de faire droit à leurs plaintes et de découvrir les moyens d'y remédier. Après quelques observations générales, nous procédâmes à l'exposition, et ensuite à la discussion des divers points que, dans votre assemblée du 27, vous nous chargâtes de communiquer verbalement à sa majesté. Il s'éleva une discussion sur les théories de la responsabilité ministérielle et du contre-seing. Le roi dit que la loi fondamentale n'autorisait pas nos théories; qu'elles pouvaient être justes et mêmes utiles, mais qu'elles ne pouvaient être établies que par un changement dans la loi fondamentale, fait de concert avec les états-généraux convoqués avec le double du nombre accoutumé des membres; que comme une session extraordinaire devait s'ouvrir le 13 de Septembre, l'occasion se présenterait, soit à son désir, soit sur l'invitation de la seconde chambre, de faire une proposition sur ce point, ainsi que sur tous les autres que nous avons discutés, et qui pourraient être jugés utiles et avantageux au pays. Lorsque nous demandâmes le renvoi de quelques ministres, et particulièrement de M. Van-Maanen, sa majesté ne dit pas un mot en leur faveur. Elle n'exprima aucun déplaisir, et ne contredit pas les plaintes que nous énumérâmes au long contre eux. Elle observa que la loi fondamentale lui donnait le libre choix de ses ministres; qu'au reste, elle ne pouvait prendre aucune détermination tant qu'elle paraîtrait y être forcée; qu'elle mettait trop de prix à l'honneur de préserver la dignité royale, pour paraître céder comme quelqu'un à qui l'on fait une demande, en lui mettant le pistolet sous la gorge. Elle nous laissa voir pleinement, ainsi qu'aux